

**DIRECTION GENERALE**

Département Inspection Contrôle

Affaire suivie par : ##### #####

Et : ##### #####

EHPAD Le Castelli Korian  
Rue des Lauriers  
53970 L'HUISSERIE

Madame #####, directrice.

[ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr)

Réf. : M2022\_00092

Nantes, le vendredi 27 janvier 2023

Madame la directrice,

J'ai l'honneur d'accuser réception des observations que vous avez formulées, dans le cadre de la procédure contradictoire, relatives au rapport initial de contrôle et aux demandes de mesures correctives envisagées.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le **rapport final de contrôle** assorti des demandes de mesures correctives définitives. Les délais de mise en œuvre de ces mesures commenceront à courir à compter de la date de réception du présent document.

Enfin, je vous demande de transmettre dans un délai d'un an l'état final de réalisation des demandes de mesures correctives auprès du Département Inspection Contrôle ([ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr)) en vue de l'organisation du suivi de cette inspection.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le Directeur Général par intérim,  
Le Conseiller auprès de la Direction Générale

##### #####

**Contrôle sur pièces le 03/11/2022**

Nom de l'EHPAD	EHPAD KORIAN LE CASTELLI		
Nom de l'organisme gestionnaire	SAS MEDOTELS		
Numéro FINESS géographique	530033133		
Numéro FINESS juridique	250015658		
Commune	L HUISSERIE		
Statut juridique	Société par Actions Simplifiée (S.A.S.)		
Capacité de l'établissement - Article L 313-22 du CASF		Autorisée	Installée
Capacité Totale	<b>80</b>		
	HP	80	79
	HT		
	PASA		
	UPAD		
	UHR		
PMP Validé	217		
GMP Validé	643		
<b>Demandes de mesures correctives envisagées - Rapport initial</b>			
	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de prescriptions	1	0	1
Nombre de recommandations	7	10	17
<b>Demandes de mesures correctives retenues - Rapport final</b>			
	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de prescriptions	1	0	1
Nombre de recommandations	2	8	10

**Instruction du rapport de contrôle : ##### #####** - Chargée de contrôle/Personne qualifiée

**Signature du rapport de contrôle : ##### #####** - Inspecteur de l'action sanitaire et sociale

**TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES**

N° de question	Demandes de mesures correctives	Prescription		Recommandation		Injonction	échéance (dès réception, 6 mois, 1 an)	Réponse EHPAD contradictoire	Réponse ARS	Mesures correctives retenues
		Priorité niveau 1	Priorité niveau 2	Priorité niveau 1	Priorité niveau 2					
<b>1 - GOUVERNANCE</b>										
1.7	Pendant les périodes d'absence du directeur, élaborer et publier par note de service les modalités de l'intérim de la direction.				2		6 mois/ 1 an	L'établissement a transmis des informations complémentaires en inscrivant la demande de mesure corrective dans le plan d'amélioration continue	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
1.10	Formaliser un projet de service spécifique à l'UPAD.			1			6 mois/1 an	L'établissement a transmis des informations complémentaires en inscrivant la demande de mesure corrective dans le plan d'amélioration continue	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
1.16	Proposer aux professionnels une prestation d'analyse de la pratique par un psychologue extérieur à l'établissement.				2		6 mois	L'établissement a transmis des informations complémentaires en indiquant le recrutement d'un psychologue à compter du 30/01/2023.	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins, les ADP doivent être réalisées par un psychologue extérieur à l'établissement. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
1.24	Proposer une formation spécifique à l'encadrement à l'IDEC			1			dès réception du présent rapport	L'établissement a transmis des informations complémentaires en prévoyant une formation manager de proximité en 2023 pour l'IDEC.	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
<b>2 - RESSOURCES HUMAINES</b>										
2.2	Mettre en place un dispositif d'accompagnement des nouveaux agents organisant plusieurs jours de doublure (tuilage).				2		6 mois	L'établissement a transmis des informations complémentaires en inscrivant la demande de mesure corrective dans le plan d'amélioration continue	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
2.15	Structurer un plan pluri-annuel de formation				2		6 mois	L'établissement a transmis des informations complémentaires en inscrivant la demande de mesure corrective dans le plan d'amélioration continue	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
2.16	Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant une formation sur la bientraitance destinée à tout le personnel.				2		6 mois	L'établissement a transmis des informations complémentaires en inscrivant la demande de mesure corrective dans le plan d'amélioration continue	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
2.17	Poursuivre/Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant des formations sur les troubles psycho-comportementaux à destination prioritairement du personnel de soin.				2		6 mois	L'établissement a transmis des informations complémentaires en inscrivant la demande de mesure corrective dans le plan d'amélioration continue	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue

3 - ADMISSION ET ACCOMPAGNEMENT									
3.3	Mettre en place une commission d'admission pluridisciplinaire à laquelle participe le médecin coordonnateur (Art. D 312-158 du CASF).	1				dès réception du présent rapport	L'établissement a transmis des informations complémentaires en indiquant la mise en place de commissions pluridisciplinaires sans apporter d'élément de preuve	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
3.4	Actualiser Formaliser des critères d'admission (admission et sortie pour les unités pour personnes désorientées).			2		6 mois	L'établissement a transmis des informations complémentaires en inscrivant la demande de mesure corrective dans le plan d'amélioration continue	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
3.9	Préciser dans le règlement de fonctionnement les modalités d'accès au dossier administratif et médical.			2		6 mois	L'établissement a transmis des informations complémentaires en inscrivant la demande de mesure corrective dans le plan d'amélioration continue	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue